

Plateforme GFF x CIVIC

Améliorer la santé et la nutrition des femmes, des enfants et des adolescent·es.

Foire aux questions (FAQ)

À propos de la plateforme

- **Qu'est-ce que la plateforme GFF x CIVIC ?**

La plateforme GFF x CIVIC est un partenariat entre le [Mécanisme de financement mondial](#) (GFF) et [CIVIC](#) : l'Alliance pour la société civile et l'innovation sociale de la Banque mondiale. Ce partenariat a été développé afin de renforcer le rôle des organisations de la société civile et des organisations dirigées par des jeunes (OSC et ODJ) dans l'amélioration des résultats en matière de santé et de nutrition pour les femmes, les enfants et les adolescents. La plateforme fournira un financement et une assistance technique à deux consortiums qui géreront et mettront en œuvre deux piliers distincts. Ces piliers sont les suivants :

Pilier 1 : Renforcer l'engagement de la société civile et la voix des communautés pour la mobilisation des ressources nationales – aider les OSC et les ODJ à influencer le financement de la santé, la responsabilisation et la réforme des systèmes au niveau national.

Ce pilier aide les organisations de la société civile et celles dirigées par des jeunes à définir les priorités en matière de financement de la santé et à améliorer la responsabilisation en matière de santé reproductive, maternelle, infantile et des adolescents. Il vise à renforcer l'influence de la société civile dans la prise de décision des pays et l'allocation des ressources pour les priorités en matière de santé des femmes, des enfants et des adolescents. Ce pilier cherche à tirer parti des plateformes nationales du GFF et des opérations de la Banque mondiale.

Grâce à des subventions et à une assistance technique, les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- **Alignement des pays** : équiper les OSC et les ODJ pour qu'elles participent aux cadres de partenariat pays de la Banque mondiale (World Bank Country Partnership Framework), grâce à des formations, des consultations et des boucles de rétroaction structurées, afin de garantir que les voix des communautés locales influencent les politiques et la planification nationales en matière de santé.
- **Création de coalitions et de réseaux** : soutenir la coordination entre les OSC et les ODJ en facilitant l'apprentissage mutuel, les partenariats et le plaidoyer conjoint autour de la mobilisation des ressources nationales et du suivi budgétaire.

- **Collaboration stratégique entre les parties prenantes** : encourage la collaboration avec les institutions mondiales de santé et d'autres acteurs clés afin d'amplifier la voix des citoyens dans les processus politiques et les décisions d'investissement.
- **Renforcement des capacités et du plaidoyer** : renforce les capacités des OSC/ODJ en matière de financement de la santé, d'analyse des politiques, de suivi budgétaire, de maîtrise des données et de plaidoyer porté par des coalitions.
- **Communautés de pratique** : met en place des plateformes régionales d'apprentissage entre pairs et une collaboration intersectorielle afin de soutenir la création de coalitions de parties prenantes, l'alignement sur les priorités des pays, la mobilisation des ressources nationales pour la santé maternelle, infantile et adolescente, et l'intégration dans les politiques de solutions sanitaires efficaces.

Pilier 2 : Déployer à grande échelle des solutions portées par les communautés pour la santé et la nutrition des adolescent·es - permettre aux jeunes et aux groupes de la société civile de participer efficacement à l'élaboration et à la mise à l'échelle de programmes efficaces visant à améliorer l'accès, l'équité et les résultats des services de santé destinés aux adolescent·es.

Ce pilier donne aux jeunes et aux organisations de la société civile les moyens de concevoir et de déployer à grande échelle des solutions innovantes, axées sur les communautés, qui améliorent la santé et la nutrition des adolescent·es. Plutôt que de financer la prestation directe de services, il permet aux OSC et les ODJ leaders de participer de manière significative à la conception, à l'évaluation, au financement et à l'intégration dans les politiques publiques de programmes efficaces en matière de santé des adolescent·es, garantissant ainsi plus de durabilité et une approche systémique.

Grâce à des subventions et à une assistance technique, les domaines d'intervention prioritaires sont les suivants :

- **Intégration des politiques et des systèmes** : aider les gouvernements à identifier et à intégrer des solutions éprouvées et validées par la communauté en matière de santé des adolescent·es dans les plans nationaux de santé, les cadres de financement et les opérations soutenues par la Banque mondiale.
- **Preuves et impact** : financer le suivi, les systèmes de données et la recherche opérationnelle afin de démontrer l'efficacité, l'équité et la rentabilité, renforçant ainsi la capacité des OSC à communiquer leur impact et à influencer la prise de décision.
- **Mise à l'échelle des solutions éprouvées** : permet la cocreation et l'adoption de politiques d'interventions centrées sur les adolescent·es, telles que la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), les clubs de santé dans les écoles, les initiatives mobiles en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR) et les programmes liés à la nutrition.
- **Communautés de pratique** : Mettre en place des plateformes régionales d'apprentissage entre pairs et une collaboration intersectorielle afin d'accélérer l'adoption, l'adaptation et l'intégration dans les politiques publiques de solutions efficaces en matière de santé des adolescent·es.

Ensemble, ces piliers visent à renforcer le leadership civique, à améliorer l'alignement sur les stratégies nationales en matière de santé et à renforcer la résilience et l'équité générales des systèmes de santé dans les pays partenaires du GFF.

Composition du consortium et critères d'éligibilité

- **Qu'est-ce qu'un consortium?**

Dans le cadre de cette plateforme, un consortium désigne un partenariat entre deux ou trois OSC ou ODJ enregistrées légalement qui s'associent pour atteindre les objectifs de l'un des deux piliers de la plateforme GFF-CIVIC. Une organisation sera désignée comme candidate principale, chargée de la gestion fiduciaire, de l'administration des subventions et de l'établissement des rapports. Les organisations partenaires peuvent être des acteurs mondiaux, régionaux, nationaux ou thématiques contribuant à la mise en œuvre, à l'expertise technique ou à la coordination.

Dans le cadre du processus d'appel à manifestation d'intérêt, le consortium doit articuler la valeur stratégique de sa configuration. Cette approche vise à encourager les organisations à tirer parti de leurs forces et de leurs complémentarités, notamment en termes d'étendue et de profondeur, afin d'atteindre les résultats de la plateforme GFFx-CIVIC. Un consortium solide doit refléter:

- Une portée et un ancrage trans-locaux, y compris des organisations locales et communautaires fortement implantées dans les pays partenaires du GFF ;
- Une expertise thématique et technique sur des questions telles que le financement de la santé, la santé des adolescent·es, l'égalité de genre ou la responsabilisation ;
- Un leadership en matière de renforcement des capacités, en particulier le renforcement des petites OSC et des ODJ, par le biais de l'accompagnement, de la formation et du développement institutionnel ;
- Des systèmes de gestion des connaissances et d'apprentissage, permettant la documentation, la synthèse et l'échange entre pays des bonnes pratiques et des raisons de leur efficacité, en mettant l'accent sur les résultats ;
- Engagement politique et capacité de mobilisation, en particulier la capacité à relier la voix des citoyens aux gouvernements, à la Banque mondiale et aux processus mondiaux en matière de santé ;
- Solidité fiduciaire et opérationnelle, avec la capacité de gérer efficacement les subventions et de respecter les normes de la Banque mondiale.

Cette approche s'inspire du [consortium GPSA sur la redevabilité verte](#), qui a réuni avec succès:

- Le World Resources Institute (WRI) – une organisation mondiale très présente dans les pays clés, qui fournit une expertise politique et un leadership fiduciaire ;

- La Commission Huairou – un réseau translocal de plus de 5 000 organisations de femmes issues de la base ancrées dans les communautés et présentes dans 38 pays ;
- SouthSouthNorth (SSN) – un acteur du Sud mondial à la pointe du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.

Les candidats sont encouragés à former des consortiums qui reflètent ce type de configuration intentionnelle et fondée sur des principes, alliant leadership régional/mondial en matière de politique de santé, réseaux locaux très implantés, excellence technique, systèmes d'apprentissage et résilience institutionnelle afin de renforcer le leadership des OSC et des jeunes dans les systèmes de santé et la mobilisation des ressources nationales.

Les consortiums d'organisations de la société civile (OSC) éligibles comprennent les organisations dirigées par des jeunes (ODJ) et au service des jeunes (OSJ), les organisations communautaires et les organisations non gouvernementales (ONG). Il peut s'agir d'organisations nationales, régionales et mondiales.

- **Quelle est la différence entre un partenaire principal, un partenaire de consortium et un sous-bénéficiaire ?**

- **Partenaire principal (1 par consortium)** : assume la responsabilité fiduciaire, possède l'expertise technique sur le sujet, gère la subvention et dirige la coordination et l'établissement des rapports.
- **Partenaire du consortium (1 à 2 par consortium)** : met en œuvre une partie des activités subventionnées sous la direction du partenaire principal.
- **Sous-bénéficiaire** : une OSC ou une ODJ locale qui reçoit une subvention gérée par le consortium pour mener à bien des activités au niveau national. (Les sous-bénéficiaires ne seront sélectionnés qu'une fois les consortiums formés et le processus de candidature lancé).

Au stade de l'appel à manifestation d'intérêt, les consortiums doivent désigner le candidat principal et décrire la structure de la participation des partenaires.

- **Une seule organisation peut-elle postuler seule et y a-t-il une limite au nombre de membres d'un consortium ?**

Les organisations individuelles doivent postuler dans le cadre d'un consortium composé de trois membres au maximum. Le ***modèle privilégié est un consortium de trois membres, car il permet de disposer d'un éventail plus large de capacités complémentaires***, telles que le plaidoyer politique, l'expertise technique, l'engagement communautaire et la portée régionale, tout en favorisant l'apprentissage mutuel et un partenariat équitable entre les acteurs mondiaux, nationaux et communautaires. Une structure à trois membres renforce également la résilience de l'équipe de mise en œuvre et augmente les chances d'une exécution efficace dans divers contextes.

Toutefois, dans des cas exceptionnels, des consortiums de deux membres peuvent être pris en considération, à condition que les candidats puissent démontrer clairement qu'ils offrent collectivement la même profondeur et la même étendue d'expérience, la même portée géographique et les mêmes capacités thématiques que celles attendues de trois organisations. Ces cas seront évalués en fonction de la capacité du consortium à remplir toutes les fonctions clés décrites dans l'appel à propositions.

- **Une organisation peut-elle postuler pour faire partie de plusieurs candidatures de consortium ?**

Non. Les organisations ne peuvent postuler que pour faire partie d'un seul consortium et dans le cadre d'un seul pilier. En outre, les fédérations sont encouragées à regrouper leurs propositions pour rejoindre un consortium en tant qu'entité unique.

- **Les consortiums peuvent-ils inclure des OSC de différents pays ?**

Oui. Les consortiums multinationaux sont autorisés et encouragés.

- **Une organisation peut-elle soumettre une manifestation d'intérêt de manière indépendante et rejoindre un consortium ultérieurement ?**

Non. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par des consortiums déjà constitués.

- **Les organisations de jeunesse doivent-elles obligatoirement faire partie du consortium ?**

Non, mais leur inclusion est encouragée. La plateforme donne la priorité aux organisations dirigées par des jeunes (ODJ) et au service des jeunes (OSJs) en tant que partenaires clés dans les piliers 1 et 2.

- **Les organisations faisant partie du consortium doivent-elles être légalement reconnues ?**

Oui. L'organisation chef de file doit être une entité légalement enregistrée dans au moins un des pays où le consortium exercera ses activités. Les organisations partenaires du consortium doivent également être légalement reconnues dans leurs pays respectifs.

- **Un membre du consortium peut-il être composé de plusieurs coalitions ou réseaux ?**

Oui. Les coalitions et les réseaux sont éligibles, à condition que leurs structures de gouvernance et leurs rôles au sein du consortium soient clairement définis et conformes aux critères d'éligibilité inclus dans l'appel à propositions.

- **Les membres des consortiums sélectionnés pourront-ils demander et recevoir des subventions secondaires ?**

Non, les membres des consortiums ne pourront pas bénéficier de subventions nationales secondaires au titre des piliers 1 ou 2.

- **L'un des piliers donnera-t-il la priorité aux organisations locales par rapport aux organisations internationales ?**

Il n'y a aucune restriction quant à la possibilité pour une organisation nationale ou internationale d'agir en tant que partenaire principal d'un consortium, à condition qu'elle fournisse la preuve d'une expérience dans la gestion de subventions d'un montant équivalent à 5 millions de dollars dans le passé. Les partenaires principaux devront être en mesure de:

- Opérer dans plusieurs pays partenaires du GFF ;
- Assurer la supervision fiduciaire ;
- Coordonner l'octroi de subventions à grande échelle ;
- Offrir une assistance technique et un renforcement des capacités ;
- Coopérer avec la Banque mondiale et homologues aux niveaux national et mondial.

Coordination

- **Existera-t-il un système ou une plateforme pour aider les organisations à trouver des partenaires et à former des consortiums ? Une aide sera-t-elle disponible pour aider à former ou à soutenir des consortiums ?**

Bien qu'il n'existe pas de plateforme officielle de mise en relation, les sessions d'information organisées par CIVIC et le GFF peuvent faciliter les opportunités de réseautage afin de soutenir la formation de consortiums. Les organisations intéressées sont encouragées à se connecter via des webinaires et leurs réseaux respectifs.

Éligibilité des pays et focus thématique

- **Quels sont les pays éligibles ?**

Une liste des pays éligibles sera publiée dans l'appel à propositions (CfP), établie à partir [des pays partenaires du GFF](#). Dans le pilier 1, jusqu'à 30 pays seront éligibles pour participer aux activités subventionnées. Dans le pilier 2, jusqu'à 12 pays seront sélectionnés parmi une liste de 23 pays éligibles pour participer aux activités de subvention. La préférence sera donnée aux consortiums ayant démontré leur engagement dans la majorité des pays éligibles correspondant à chaque pilier. La couverture des pays requise sera précisée dans les appels à propositions.

- **Les propositions devront-elles mentionner des pays spécifiques au stade de l'appel à manifestation d'intérêt ?**

Oui. Les consortiums doivent indiquer les pays ciblés, en fonction des priorités stratégiques et de leur capacité opérationnelle.

- **Les priorités thématiques incluront-elles l'équité et les contextes difficiles d'accès ?**

Oui. La plateforme donnera la priorité à l'inclusion, à l'équité et à l'engagement significatif des organisations dans des contextes fragiles, défavorisés et marginalisés.

- **Le consortium peut-il se concentrer sur un ou plusieurs pays ?**

Les consortiums sont censés travailler dans plusieurs pays partenaires du GFF, et non dans un seul pays. Les pays ciblés doivent être conformes aux critères de priorisation des pays du GFF-CIVIC et refléter l'approche stratégique et technique du consortium, ainsi que sa capacité opérationnelle et ses réseaux nationaux ou régionaux. Les candidats doivent démontrer une expérience avérée en matière d'engagement et d'impact dans les pays partenaires du GFF, et montrer comment leur stratégie multinationale permettra de faire progresser les objectifs de la plateforme tout en garantissant une mise en œuvre adaptée au contexte et ancrée localement.

Structure de financement et subventions secondaires

- **Quelle est la taille et la durée des subventions que les deux consortiums mettront en œuvre ?**

Chaque pilier se verra attribuer une subvention principale pouvant atteindre **5 millions de dollars américains**, à mettre en œuvre sur une période **de deux ans**. Les 5 millions de dollars comprendront les frais administratifs qui doivent couvrir tous les coûts de coordination et de fonctionnement. Le plafond des frais administratifs et de l'assistance technique est fixé à 25 % du montant total de la subvention.

- **Quelle part des 5 millions de dollars doit être allouée aux subventions secondaires ?**

Ceci sera précisé dans l'appel à propositions, mais au moins 75 % des 5 millions de dollars devraient être consacrés à des subventions secondaires pour appuyer des initiatives aux niveaux nationaux et locaux.

- **Qu'est-ce que le processus de subventions secondaires ?**

Le processus de subventions secondaires désigne le mécanisme par lequel le consortium sélectionné administre et distribue des fonds à des organisations locales de la société civile et à des organisations dirigées par des jeunes dans les pays partenaires du GFF. Ces subventions secondaires seront attribuées sur une base concurrentielle dans le cadre d'appels à propositions spécifiques à chaque pays et/ou d'autres mécanismes alignés sur les priorités des deux piliers de la plateforme :

- Pilier 1 : les subvention soutiendront les efforts de plaidoyer, de responsabilisation et de création de coalitions menés par les OSC et les OJ afin d'influencer les budgets, les politiques et les processus de planification des pays.
- Pilier 2 : les subventions permettront aux organisations locales d'adapter, d'étendre et d'intégrer des innovations communautaires éprouvées dans les systèmes de santé publique.

L'objectif du processus de subvention secondaire est de canaliser les ressources vers les organisations les plus proches des défis à relever et les plus à même d'avoir un impact, tout en veillant à l'alignement sur les priorités nationales et les possibilités de mise à l'échelle. Le consortium fournira une assistance technique et un suivi tout au long du cycle de vie des subventions.

Processus de candidature et sélection du consortium

- **Les candidats doivent-ils fournir une proposition complète au stade de l'appel à manifestation d'intérêt ?**

Non. Au stade de l'appel à manifestation d'intérêt, les consortiums soumettent une manifestation d'intérêt initiale décrivant leur concept, leurs organisations chefs de file et partenaires, ainsi que des pays cibles. Seuls les consortiums présélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète.

- **Les consortiums peuvent-ils postuler à la fois pour le pilier 1 et le pilier 2 ?**

Non. Les consortiums sont encouragés à ne soumettre qu'une seule manifestation d'intérêt pour un seul pilier.

- **Comment les candidats seront-ils évalués ?**

Les critères comprendront l'alignement stratégique, la capacité, les partenariats, l'accent mis sur les pays, le potentiel d'impact et la contribution aux objectifs du GFF et de la Banque mondiale.

- **Les deux consortiums sélectionnés pour les piliers 1 et 2 devront-ils travailler ensemble ?**

Bien que chaque pilier fonctionne de manière indépendante, les synergies et le partage d'enseignements entre les consortiums sont encouragés et seront facilités par des sessions d'apprentissage conjointes ou d'assistance technique. Les équipes du GFF-CIVIC soutiendront la coordination et le partage des connaissances entre les consortiums sélectionnés.

- **La manifestation d'intérêt comprendra-t-elle une demande de budget préliminaire ?**

Au stade de l'appel à manifestation d'intérêt, les candidats doivent démontrer leur capacité à gérer les fonds de subvention.

Les candidats doivent indiquer le montant du financement demandé (5 millions de dollars) en pourcentage du budget annuel moyen de fonctionnement de l'organisation leader du consortium au cours des trois dernières années. [Remarque : ce montant ne doit pas dépasser 50 % du budget annuel moyen de l'organisation au cours des trois dernières années.]

- **Quand l'appel à manifestation d'intérêt sera-t-il publié ? Et combien de temps durera le processus d'examen ?**

L'appel à manifestation d'intérêt sera publié dans la semaine du 28 juillet, avec un délai de soumission de deux semaines. L'examen des manifestations d'intérêt devrait prendre environ **une semaine**. Les consortiums présélectionnés seront informés et invités à soumettre leurs propositions complètes peu après.

Assistance technique et partage des apprentissages

- **Une assistance technique (AT) sera-t-elle fournie ?**

- AT fournie par le consortium sélectionné: Le renforcement des capacités et l'assistance technique sont des piliers essentiels de la plateforme, qui soutiennent des domaines tels que l'engagement sur les politiques publiques, la gestion financière, ou le suivi et l'évaluation. Le consortium sélectionné fournira une AT aux bénéficiaires de subventions secondaires conformément aux termes de référence de chaque pilier.
- AT fournie au consortium sélectionné: Le Secrétariat du GFF et l'équipe CIVIC apporteront un soutien collaboratif au consortium.

Informations supplémentaires, accès, langue et communication

- **Tous les documents et toutes les sessions seront-ils accessibles en anglais et en français ?**

Oui. La traduction et l'interprétation en français seront disponibles tout au long du processus d'information.

- **Où puis-je trouver les mises à jour ou les enregistrements ?**

Toutes les mises à jour, tous les documents et tous les enregistrements seront publiés sur www.civicglobal.org

- **À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions ?**

Veillez envoyer un courriel à : gffcivicplatform@worldbank.org